

ORIGINAL

CEDEAO/UEMOA		REPUBLIQUE DE		
CERTIFICAT D'ORIGINE N°				
1. Entreprise productrice (Nom, raison sociale et adresse complète) Matricule N°		3. Critères d'origine (1): ☐ Produits entièrement obtenus ☐ Produits suffisamment ouvrés ou transformés: - par le critère du changement de position tarifaire ☐ - par le critère du pourcentage de la valeur ajoutée ☐ (2) ☐ Schéma CEDEAO (en application des dispositions des articles du Protocole A/P...../01 ☐ Schéma UEMOA (en application des dispositions des articles du Protocole N°/CEG/UEMOA/01		
4. Nombre, nature, marques et N° des colis	5. Nomenclature Tarifaire et Statistique	6. Numéro d'agrément du produit	7. Poids brut ou autre mesure	8. Valeur facture
9. Déclaration de l'exportateur. Je soussigné.....déclare que les mentions ci-dessus reprises sont exactes et que les marchandises désignées remplissent les conditions requises pour l'obtention du présent certificat. Lieu et date:..... Signature:.....				
10. Visa de l'Autorité compétente Déclaration certifiée conforme quant au critère d'origine retenu. Lieu et date.....Signature et cachet (3)			11. Visa de la Douane Le fonctionnaire des douanes soussigné atteste que le présent certificat répond aux conditions d'authenticité et de régularité requises. Document d'exportation : modèle N°.....du..... Lieu et date.....Signature et cachet (3)	
12. Demande de contrôle à envoyer à..... (adresse du Bureau des Douanes émetteur) Le contrôle de l'authenticité et de la régularité du présent certificat est sollicité Lieu et date.....Signature et cachet (3)			13. Résultats du contrôle Le contrôle effectué a permis de constater que le présent certificat (1) : ☐ a bien été délivré par le Bureau des Douanes indiqué et que les mentions qu'il contient sont exactes. ☐ ne répond pas aux conditions d'authenticité et de régularité requises. Lieu et date.....Signature et cachet (3)	

- (1) Mettre une croix dans la case concernée suivant le cas
- (2) Préciser le pourcentage de valeur ajoutée
- (3) Nom du signataire, fonctions exercées en caractère d'imprimerie (le cas échéant N° matricule)

REGLES D'ETABLISSEMENT

1. Le présent certificat d'origine est rempli par des indications en caractère d'imprimerie. Seuls les noms et signatures peuvent être manuscrites.

Il ne doit y avoir ni apostille ni interligne.

Lorsque la case n'est pas complètement remplie, celle-ci est complétée par un trait horizontal.

2. Le certificat ne doit comporter ni grattages ni surcharges. Les modifications éventuelles qui y sont apportées doivent être effectuées en biffant les indications erronées et en ajoutant, le cas échéant les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par celui qui a établi le certificat et visée par les autorités douanières de l'Etat membre de délivrance.
3. Il est délivré un seul exemplaire original du présent certificat. Toutefois, des copies peuvent y être jointes portant la mention « copie ». En cas de perte de l'original, il peut être délivré un exemplaire portant la mention « duplicata ».
4. Les marchandises sont désignées selon les usages commerciaux avec les précisions suffisantes pour en permettre l'identification.
5. Le présent certificat d'origine ne peut couvrir qu'un seul produit.
6. Le délai de validité du présent certificat d'origine est de six (06) mois pour compter de sa date de délivrance.